

**Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, École nationale vétérinaire de Toulouse, en charge des enseignements de Physique et Chimie de la première année commune aux ENV**

Poste vacant, prise de fonctions 09-2021

<p><b>Présentation de l'environnement professionnel</b></p>	<p>Les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin d'assurer ces enseignements, chaque établissement de formation vétérinaire a ouvert, deux postes de professeur agrégé qui seront chargés, en coordination étroite entre eux et avec les Directions des Études et de la Vie Étudiante des écoles, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
<p><b>Objectifs du poste</b></p>	<p>L'enseignant intégrera le département Sciences Biologiques et Fonctionnelles. Il contribuera à l'enseignement de physique appliquée aux sciences vétérinaires, de chimie générale et de chimie organique prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche.</p> <p>Le poste est basé à Toulouse (31) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ;</li> <li>• l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ;</li> <li>• il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ;</li> <li>• il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.</li> </ul>
<p><b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b></p>	<p><b>Mission d'enseignement :</b></p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à l'EnvT. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p><b>Autres missions :</b></p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
<p><b>Champ relationnel</b></p>	<p>Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).</p>
<p><b>Compétences liées au poste</b></p>	<p>La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de physique-chimie avec une forte affinité pour la chimie. Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.</p>
<p><b>Pré-requis détachement</b></p>	<p>Conformément à la note de service annuelle ( la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier <b>de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire</b> pour bénéficier d'un détachement.</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<p>Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.</p>
<p><b>Régime de temps de travail</b></p>	<p>Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.</p>
<p><b>Contact métier Contact administratif</b></p>	<p>- Pr Marc Gogny, chargé de mission : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr        - Pr Caroline Lacroux, directrice des Etudes et de la Vie Etudiante, EnvT : caroline.lacourx(at)envt.fr</p>